

Décision : QCRC02-00393

Numéro de référence : M02-07876-9

Date de la décision : Le 27 août 2002

Endroit : Québec

Présent : Daniel Lapointe
Commissaire

Personne visée :

3-M-330243-101-SI DISTRIBUTIONS KOWLOON INC.
3955, rue Isabelle
Brossard (Québec)
J4Y 2R2

demanderesse

La demanderesse a transmis à la Commission une demande de modification d'une condition concernant l'installation de limiteurs de vitesse imposée par la décision QCRC02-00183 rendue le 17 avril 2002 et dont le dispositif se lit comme suit :

[...]

- ORDONNE à l'intimée, de prendre les mesures suivantes, lesquelles font partie de la proposition;

[...]

- Procéder à l'installation de limiteurs de vitesse calibrés à 100km/h sur tous ses véhicules lourds et d'en fournir la preuve à la Secrétaire de la Commission au plus tard le 30 juin 2002.

La demanderesse, dans sa requête, informe la Commission à savoir qu'il lui est mécaniquement impossible de procéder à l'installation de limiteurs de vitesse sur ses véhicules de marque Ford.

Puisque la demanderesse est dans l'impossibilité de faire installer les limiteurs de vitesse imposés, la Commission accorde la présente demande et, en conséquence, impose une obligation similaire plus appropriée au type de véhicules que possède la demanderesse, soit l'installation d'un avertisseur sonore et d'une lumière clignotante qui s'activent lorsque le conducteur excède la vitesse de 100 km/heure sur tous ses véhicules.

POUR CES MOTIFS, la Commission:

- ACCUEILLE la demande ;
- MODIFIE la décision QCRC02-00183 du 17 avril 2002 afin que la condition concernant les limiteurs de vitesse décrite au dispositif de cette décision soit remplacée comme suit :
 - ORDONNE à l'intimée de procéder à l'installation d'un avertisseur sonore et d'une lumière clignotante qui s'activent lorsque le conducteur excède la vitesse de 100 km/h sur tous ses véhicules et de fournir la preuve de l'installation au plus tard le 15 octobre 2002 auprès de la Secrétaire de la Commission.

Coordonnées de la Secrétaire de la Commission des transports:

M^e Natalie Lejeune
200, chemin Ste-Foy, 7e étage
Québec (Québec)
G1R 5V1

Téléphone sans frais : 1-888-461-2433
Téléphone : (418) 644-6072
Télécopieur : (418) 646-8423

Daniel Lapointe
Commissaire

Note : L'avis ci-annexé, décrivant les recours à l'encontre d'une décision de la Commission, fait partie de la présente décision.